

Contact :

DRHANT
Service hydraulique
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le lundi 20 janvier 2020

Rivière la Sarthe navigable

DECISION

*Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,*

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau

**En raison de la présence d'une voiture dans la rivière la Sarthe sur la
Commune de Pincé sur Sarthe au PK 82,2 à 25 mètres de la rive gauche,
materialisée par une bouée orange :**

Il est demandé aux navigants la plus grande prudence aux abords du secteur.

Il est notifié aux navigants via le présent avis à la batellerie, l'interdiction d'approcher à moins de 15 mètres de la bouée mise en place par les services de la brigade fluviale de gendarmerie.

Un nouvel avis sera diffusé lorsque la date des opérations de renflouage seront fixées.

Compte tenu de la présence d'embâcles, les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le Chef du Service hydraulique



Jean-Michel LEVASSEUR